



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## congé de maternité

Question écrite n° 59132

### Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les différents problèmes que rencontrent les familles de grands prématurés. En effet, la naissance de l'enfant étant prise comme date de début du congé de maternité, la maman doit reprendre son travail alors que le bébé, encore fragile, a juste atteint son poids de maturité. De plus, il a souvent passé une longue période en médecine néonatale pendant laquelle il a été séparé de sa mère et n'a pu satisfaire ses besoins affectifs. Il lui demande donc si les textes régissant le congé de maternité et le versement de l'allocation jeune enfant ne pourraient être revus afin de prendre en compte ces naissances qui, bien qu'exceptionnelles, sont de moins en moins rares.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Bardet](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59132

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 mars 2001, page 1605